

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont le 18 février 2022 à 8h30. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. L'enregistrement de la séance sera rendu disponible sur le site web de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers **Diane Jeannotte, Marival Gallant, Pascale Auger, Daniel Houde, Bernard Bouclin et Richard Valois.**

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2022 À 8H30

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du deuxième projet de règlement #757-68-21 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions visant à encadrer les réservoirs de gaz propane et dépôt du rapport de consultation;
3. Mandat à la firme Équipe Laurence - Prolongement du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc au nord de la municipalité (route 117) ;
4. Embauche temporaire de Monsieur Carl De Montigny à titre de conseiller en archivage (archiviste) ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

13944-0222

Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13945-0222

Résolution - Adoption du deuxième projet de règlement #757-68-21 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions visant à encadrer les réservoirs de gaz propane et dépôt du rapport de consultation

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 20 décembre 2021 par madame

la conseillère Pascale Auger;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 24 janvier 2022;

ATTENDU QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU la procédure de consultation écrite (15 jours) tenue entre le 2 février et le 16 février 2022 à 16h30;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et qu'un avis public à cet effet sera publié à une date ultérieure ;

Il est proposé par madame Pascale Auger et résolu :

QUE le rapport de consultation est déposé séance tenante.

QUE le deuxième projet de règlement **#757-68-21** modifiant le règlement de zonage **#757-07** et ses amendements afin d'ajouter des dispositions visant à encadrer les réservoirs de gaz propane soit adopté tel que présenté.

Un vote est demandé par le conseiller Richard Valois.

Ont voté pour :

Nathalie Rochon
Diane Jeannotte
Daniel Houde
Pascale Auger

Ont voté contre :

Bernard Bouclin
Richard Valois
Marival Gallant

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13946-0222

Résolution – Mandat à la firme Équipe Laurence – Prolongement du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc au nord de la municipalité (route 117)

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à la conception incluant les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux requis dans le cadre du prolongement du réseau d'égout au nord de la municipalité, incluant une station de pompage d'égout sanitaire publique et une nouvelle conduite d'aqueduc pour mieux desservir le secteur ;

ATTENDU les recommandations de monsieur Henri Nadeau-Ouellette, directeur adjoint du service des travaux publics et services techniques ;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte et résolu d' **OCTROYER** un mandat à la firme Équipe Laurence, pour la conception incluant les plans et devis et la surveillance des travaux requis, dans le cadre du prolongement du réseau d'égout à la limite nord de la municipalité incluant une station de pompage d'égout sanitaire publique et une nouvelle conduite d'aqueduc, tel que décrit à son offre de services no. OS-4992 datée du 17 janvier 2022 pour un montant total de 55 850\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13947-0222

Résolution - Embauche temporaire de monsieur Carl De Montigny à titre de conseiller en archivage (archiviste)

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche temporaire d'un archiviste ;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Carl De Montigny à titre de conseiller en archivage (archiviste) et d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général et greffier à signer le contrat de travail à durée déterminée de monsieur De Montigny.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

13948-0222

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 8 h 41 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

NATHALIE ROCHON
Mairesse

HUGO ALLAIRE
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse